L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE, 30 JUILLET 1893.

PETITES ANNONCES

Mme JACOB, 188 Canal, fure et coupe de cheveux d'enfants. Salon de coiffure pour dames et 23 oct.—dim.

2 ou 3 abeilles par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire J. 17, Quai Bourbon, Paris, France. 14mai—10f—Dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, tapis, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Lewis Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

UN jeune homme parlant le français et l'anglais, muni de bonnes recommandations, trouvera à s'employer au magasin d'épiceries, coin Lafayette avenue et rue Seconde. 29juil—2f

Gretna

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, une buvette (comptoir de premier ordre). S'adresser à A. Suarez. 136 Canal. 23 juil—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Delandro vs. Fred Mcmblet.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,896—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. H. Theard, juge de la Troisième Cour de Cité de Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labat, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1, dudit immeuble, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un petit mulet gris, un wagon à quatre roues et un harnais, d'après inventaire en mon bureau.

M. E. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

31 juillet—3f au 10 août.

John Garcia vs. Hiram Beemus.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 24,598. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Jacques Bonnaz, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à l'Ordre de Cité de la Nlle Orléans, le 225 rue Lafayette, entre St-Charles et Caron-delet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cela étant la seconde et dernière vente publique, le vendeur la propriété ci-dessus décrite, le vendeur la propriété ci-dessus décrite, à 12 mois de crédit avec une bonne et solvable caution et hypothèque, hauant 5 pour cent d'intérêt de la date sécurité jusqu'à paiement final ; les frais de cour devront être payés comptant, disons en tout $60 00.

WM. NELSON,
27 juil—27—1 5 août Constable.

Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.

Le même vs. le même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Jacques Bonnaz, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1, dudit immeuble, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un bureau, un wagon à quatre roues et un harnais, d'après inventaire en mon bureau.

M. E. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

31 juillet—3f au 10 août.

Succession de Robert Mouat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,943. Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christine Mouat, née Froggart et August Kantel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
25 juil—25 29—août 4 Greffier.

Succession d'Anton Ludwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,086.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schuler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
22 juil—22 27—1er août Greffier.

Succession de Barthelemew Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,270.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Guillot, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
24 juil—22 27 août 1 Greffier.

Succession de Nicholas Seibel et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,662.—Division A.—Attendu que Mme Caroline Seibel, femme d'Eugène F. Buhler, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Seibel, décédé très intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons si ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
25 juil—25 29 août 4 Greffier.

Succession de Aleix Mussman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,602.—Division A.—Attendu que Philipp Mussman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dans la succession de feu Aleix Mussman, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
26 juil—26 30 août 4 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,645.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pauline Lafayette, entre St-Charles et Caron-delet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cela étant la seconde et dernière vente publique, le vendeur la propriété ci-dessus décrite, à 12 mois de crédit avec une bonne et solvable caution et hypothèque, hauant 5 pour cent d'intérêt de la date sécurité jusqu'à paiement final ; les frais de cour devront être payés comptant, disons en tout $60 00.

WM. NELSON,
27 juil—27—1 5 août Constable.

Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.

Le même vs. le même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Jacques Bonnaz, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1, dudit immeuble, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un bureau, un wagon à quatre roues et un harnais, d'après inventaire en mon bureau.

M. E. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

31 juillet—3f au 10 août.

John Garcia vs. Hiram Beemus.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 24,598.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Jacques Bonnaz, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1, dudit immeuble, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cela étant la seconde et dernière vente publique, le vendeur la propriété ci-dessus décrite, à 12 mois de crédit avec une bonne et solvable caution et hypothèque, hauant 5 pour cent d'intérêt de la date sécurité jusqu'à paiement final ; les frais de cour devront être payés comptant, disons en tout $60 00.

WM. NELSON,
27 juil—27—1 5 août Constable.

Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.

Le même vs. le même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Jacques Bonnaz, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1, dudit immeuble, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un bureau, un wagon à quatre roues et un harnais, d'après inventaire en mon bureau.

M. E. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

31 juillet—3f au 10 août.

Succession d'Alois Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,983.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. O. Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
27 juil—27 30—août 5 Greffier.

Succession de Robert Mouat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,943. Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christine Mouat, née Froggart et August Kantel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
25 juil—25 29—août 4 Greffier.

Succession d'Anton Ludwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,086.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schuler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
22 juil—22 27—1er août Greffier.

Succession de Barthelemew Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,270.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Guillot, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
24 juil—22 27 août 1 Greffier.

Succession de Nicholas Seibel et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,662.—Division A.—Attendu que Mme Caroline Seibel, femme d'Eugène F. Buhler, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir de ses lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Seibel, décédé très intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
25 juil—25 29 août 4 Greffier.

Succession de Aleix Mussman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,602.—Division A.—Attendu que Philipp Mussman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dans la succession de feu Aleix Mussman, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
26 juil—26 30 août 4 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,645.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pauline Lafayette, entre St-Charles et Caron-delet